

7 juillet 2016



TOUS CORPS



Horaires variables : adoptés

Avril 2014 : le SNAPATSI lance une enquête nationale, 92 % des collègues sont favorables
Mai 2014 : le SNAPATSI fort des résultats de son enquête a exposé son projet de développement des horaires variables
Mai 2015 : le SNAPATSI obtient la mise en place de sites expérimentaux

Le **BILAN** des **EXPÉRIMENTATIONS** des **HORAIRES VARIABLES** étant **FAVORABLE**.

Lors du CTR PN du 5 juillet 2016 et CTM du 7 juillet 2016 était inscrit à l'ordre du jour la modification de l'instruction générale relative à l'organisation du travail dans la police nationale datant du 18 octobre 2002 pour les personnels administratifs, techniques et scientifiques.

Celle-ci porte sur l'inscription du régime hebdomadaire à horaires variables.



Votes	POUR	Contre	ABSTENTION
CTRPN	6 <i>(dont le SNAPATSI)</i>	0	4 <i>(dont le SNIPAT)</i>
CTM	9 <i>(dont le SNAPATSI)</i>	0	6 <i>(dont le SNIPAT)</i>

CQFD : lors du CTRPN du 7 juillet 2015 voilà la position du SNIPAT



Mme Laurence GUIDINI (*FSMI FO*) – Je me félicite de pouvoir annoncer à tous mes collègues administratifs des DDSP qu'ils vont pouvoir enfin effectuer des horaires variables.

Aujourd'hui le SNIPAT FO s'abstient !

(peut être parce que cette mesure est à l'initiative du SNAPATSI et inscrite dans le protocole que seul le SNAPATSI a signé)

Le SNAPATSI se félicite que cette mesure soit adoptée.

Elle permettra aux agents d'organiser, en bonne adéquation, temps de travail et vie familiale.

La mise en œuvre des horaires variables dans les services sera soumise à approbation de chaque comité technique départemental (ou spécifique) avant la fin 2016

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI vous défend